Consignes de tri

Trier, c’est séparer les déchets selon leur matière : plastique, carton, aluminium, verre… afin de pouvoir les recycler dans des filières adaptées.



Dans les bacs ou sacs

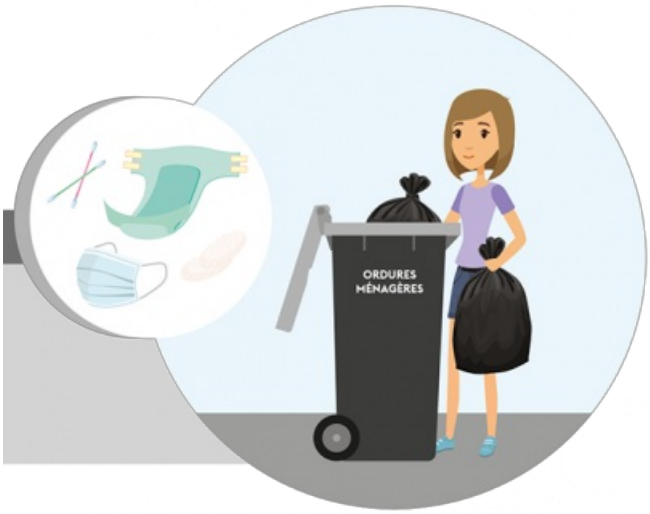
Dans le bac ou sac jaune



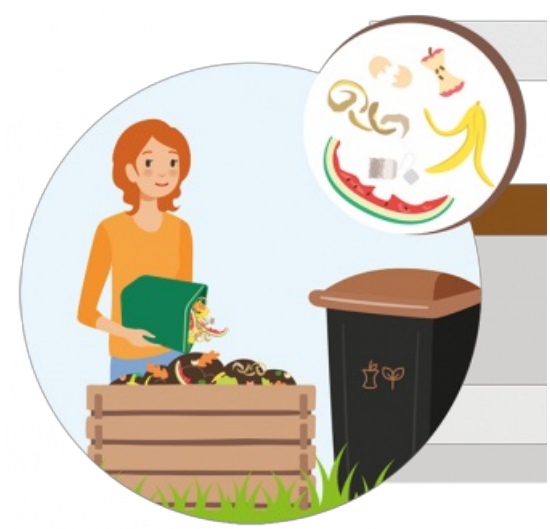
Les emballages en plastique (bouteilles et flacons, pots et barquettes, films et sachets…) ;
les emballages en carton et papier (boîtes à oeufs, briques de lait et de jus, enveloppes, sachets papier, magazines…) ;
les emballages métalliques (conserves, aérosols, canettes, capsules de café…).

Retrouvez le mémotri dans l'onglet 'Documents' de cette page pour voir le détail des déchets de la poubelle jaune.

Dans la poubelle d’ordures ménagères



Les litières d’animaux, couches, masques, sacs d’aspirateur ;
le contenu de la poubelle de la salle de bain (cotons-tiges, cotons, lingettes, brosses à dents usagers, lentilles jetables, serviettes hygiéniques…).



Dans le bac des biodéchets ou dans un composteur

Les biodéchets de cuisine

En apport volontaire

Le verre



Il est exclusivement collecté dans les bornes d’apport volontaire.
Les bouteilles d’huile, de sirop, de vins, pots et bocaux (yaourts, nourriture pour bébés...), bocaux de fruits, confiture, condiments...

Sont interdits :

- vaisselle cassée;
- pare-brise;
- ampoules;
- verrerie médicale....

Veiller à laisser propres les abords des bornes !



Les textiles

Tous les TLC usagés (textiles d'habillement, linge de maison et chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire. 75 bennes à textiles sont réparties sur le territoire communautaire.

Selon leur état, les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures seront majoritairement reportés ou recyclés.
Il est également possible de les réparer ou les transformer avant de s’en débarrasser.

Adresses des Points d’Apports Volontaires pour déposer ses Textiles :
https://Refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport

Vous pouvez également bénéficier du Bonus Réparation (réductions pour la réparation des vêtements et

chaussures) en vous rendant chez un des réparateurs labellisés Refashion : https://refashion.fr/citoyen/fr/bonus-reparation

Les déchets chimiques des particuliers



Une fois usagés, les produits chimiques que vous utilisez chez vous peuvent être dangereux pour votre environnement et votre santé. Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, ne les jetez plus dans les poubelles ou dans les canalisations. Déposez vos déchets chimiques en points de collectes pour lesquels EcoDDS assure leur collecte et leur traitement sécurisé. Rappel : les déchets professionnels ne sont pas acceptés. Lieux de dépôt des déchets chimiques : https://www.ecodds.com/detenteur-de-dechets-chimiques/ou-deposer-vos-dechets-chimiques/
Contact

Tél. 03 26 56 47 15

infodechets@epernay-agglo.fr

Documents
Mémotri
Les consignes pour le verre
Les consignes pour les textiles
Les consignes pour les biodéchets
Liens utiles
Emplacement des bornes à verre, à textile et à piles
Lieux de dépôt des déchets chimiques - ECODDS
Pour aller plus loin
Image



Textiles

Piles et accumulateurs